

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Service d'Accompagnement Socio-Judiciaire

89 avenue de Colmar- 67000 STRASBOURG

Pôle Développement Social

1. EDITORIAL

Le service d'accompagnement socio-judiciaire (SASJ) a été créé en 2015, il est actuellement engagé dans **9 actions distinctes**.

Par soucis de lisibilité de notre action, nous les développerons sous forme synthétique. La réparation pénale, partie intégrante du SASJ fait l'objet d'un rapport d'activité propre.

Le service du SASJ est organisé en deux pôles : le pôle Haut-Rhin et le pôle Bas-Rhin. L'équipe est composée de 10 travailleurs sociaux, 5 médiateurs scolaires, une psychologue, une secrétaire, un agent d'entretien, un chef de service et un directeur.

2. MISSIONS

• Médiation scolaire :

Mission: prendre en charge les élèves exclus temporaires ou définitivement des collèges (Stockfeld, Lezay-Marnésia, Erasme, Solignac et Le Ried à Bischheim) pour des infractions au règlement intérieur ou des délits (violences, insultes, menaces, dégradations...) afin d'assurer un accompagnement éducatif, le cas échéant avec le support d'une mesure de responsabilisation et d'éviter ainsi une sortie du système scolaire.

ETP: Claire ROSSINI: CSE: 0,35 ETP

Gilles HERBERT, Sylvie FURY, TUGRAL-GURBUZ, Hasna BEN-CHELBI et

Hicham FARESS: 5 ETP Adultes Relais

Statistiques: 650 élèves accompagnés sur l'année scolaire 2019-2020

• Accompagnement psychologique des auteurs de violences intrafamiliales :

Mission : dans le cadre d'un protocole initié par la justice concernant la prise en compte globale des violences intra familiales : victimes et auteurs et

enfants, l'ARSEA met en œuvre une action d'accompagnement psychologique des auteurs. L'objectif consiste à permettre aux personnes accueillies de travailler leur rapport à la violence.

Cet accompagnement peut s'effectuer dans le cadre d'entretiens individuels et/ou collectifs, à l'occasion d'un groupe de parole.

3 modes de saisine : dans le cas d'une alternative aux poursuites, dans le cas de démarches volontaires, ou dans le cadre d'une convention signée avec SPIP.

Financement : FIPD, SPIP, Eurométropole, frais de justice

<u>ETP</u>: Claire Rossini, CSE: 0,25 ETP; Isabel Zapata, psychologue: 0,40 ETP <u>Statistiques</u>: 72 personnes reçues, 280 entretiens physiques et 117 entretiens téléphoniques.

• Contrôle judicaire socio-éducatif (CJSE) :

Le Contrôle judicaire socio-éducatif est une mesure socio-éducative visant au moyen d'un accompagnement individualisé, social, éducatif, psychologique, la mise en place d'un projet adapté aux difficultés comme aux capacités d'insertion du mis en examen. Envisagée de cette manière, elle tend à favoriser une responsabilisation par la réflexion menée sur le sens de son acte. "La personne mise en examen reste libre sauf, à raison des nécessités de l'instruction ou à titre de mesure de sûreté, à être soumise au contrôle judiciaire ou, à titre exceptionnel, placée en détention provisoire." (Art. 137 du Code de Procédure Pénale).

Les objectifs de la loi : éviter ou réduire la détention provisoire facteur de désinsertion sociale et de récidive, mettre en place un traitement social de la délinquance, à travers une liberté restreinte.

Habilitation: TGI de Strasbourg en date du 4 décembre 2015

<u>Financement</u>: FIPD, Ville de Strasbourg, Eurométropole, frais de justice.

ETP: Vincent QUANTIN: chargé de mission: 0,50 ETP

Statistiques: 21 mandats pour un total de 318 entretiens.

• Placement Extérieur à domicile (PED)

La mission, sur la base d'une convention signée en 2016 entre l'ARSEA et le SPIP du Bas-Rhin, consiste en l'accompagnement social des personnes placées sous-main de justice dans le cadre de la mesure de placement extérieur prévue par l'article D. 136 du Code de Procédure Pénal et la Circulaire A.P. 86.21 du 08 août 1986.

L'association s'engage à aider la personne suivie à s'inscrire comme acteur de son histoire et de sa propre évolution.

[Tapez ici]

Habilitation: convention SPIP/ARSEA 2016

Financement : Administration Pénitentiaire : 14€/jour et par personne

ETP: Vincent QUANTIN: chargé de mission

Statistiques : 5 personnes accompagnées pour un total de 457 journées

• Enquête de Personnalité (EP):

C'est une mesure d'investigation approfondie qui consiste à recueillir des renseignements concernant la personnalité de la personne mise en cause, sur sa situation matérielle, familiale et sociale. L'enquête doit permettre aux magistrats ou à la cour d'assise, de mieux se représenter la personne, audelà de sa situation de mis en examen ou d'accusé.

<u>Habilitations</u>: TGI de Strasbourg (4/12/15) et TGI de Colmar (26/6/17) <u>Financement</u>: frais de justice 1 110 € l'enquête plus frais de débours <u>ETP</u>: Vincent QUANTIN: chargé de mission: 0,2 ETP; <u>TS</u>: Delphine BALLEROY: 0,80 ETP; Lisa LENTZ: 0,80 ETP; Christine LARUELLE:

0,30 ETP; Marie VIOLAIN: 0,40 ETP

Statistiques: 74 mandats

• Enquête sociale Rapide (ESR) dans le cadre de la Permanence d'Orientation Pénale.

C'est une mesure d'investigation rapide. Elle est réalisée dans le cadre d'un mandat judiciaire et vise à vérifier la situation matérielle, familiale et sociale de la personne et à informer le magistrat sur les mesures propres à favoriser ou maintenir son insertion sociale.

Habilitation: TGI de Strasbourg en date du 4 décembre 2015

<u>Financement</u> : frais de justice 70 € l'enquête

<u>ETP</u>: Vincent QUANTIN : chargé de mission : 0,2 ETP ; <u>TS</u>: Delphine BALLEROY : 0,20 ETP ; Lisa LENTZ : 0,20 ETP ; Marie VIOLAIN : 0,20

ETP ; Christine LARUELLE : 0,20 ETP <u>Statistiques</u> : 754 enquêtes réalisées

• Stage de citoyenneté sur le ressort du TJ de Saverne:

<u>Mission</u>: consiste à rappeler les valeurs républicaines de tolérance et de respect de la dignité humaine sur lesquelles est fondée la société. De par la réflexion suscitée et la remise en question, le stage vise également à favoriser l'insertion sociale du mis en cause.

<u>Habilitation</u>: Convention signée avec le procureur de la république du TGI de Saverne (2 ou 3 stages/an) Un stage regroupe 12 à 15 personnes.

<u>Financement</u>: par les justiciables (150€ / personne).

Intervenants: Hervé Zipfel et Claire ROSSINI, CSE

Statistiques : 2 stages de 2 jours

• Stage « les usages numériques » à la maison d'arrêt de Strasbourg:

<u>Mission</u>: consiste à rappeler les valeurs républicaines de tolérance et de respect de la dignité humaine sur lesquelles est fondée la société, développer l'esprit critique par rapport aux nouveaux médias et réseaux sociaux, prévenir la récidive, favoriser la réinsertion sociale, prévenir d'éventuelles radicalisations:

Ce stage s'effectue par groupe de 12 personnes détenues à la maison d'arrêt Les thèmes abordés sont la citoyenneté, les usages numériques et ses limites, la manière dont on protège ses données personnelles et le repérage des fakenews.

Financement : Administration Pénitentiaire : 2 238 €/stage

Intervenants: Hervé ZIPFEL et Claire ROSSINI

Statistiques: 1 stage en 2019.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1. Vie du service

En fin d'année 2019, nous avons intégré le collège du Ried à Bischheim. Hicham Faress assistant d'éducation au sein du collège a rejoint l'équipe de médiateur scolaire dans le cadre de contrat adulte relais.

Frédérique Riedlin est venue en remplacement du congé maternité d'Isabel Zapata, psychologue. Elle continue en 2020 à intervenir dans le cadre des groupes de parole pour les auteurs de violences au sein de la maison d'arrêt.

Emilie Dubail a remplacé Lisa Lentz en décembre 2019 dans le cadre d'un congé maternité.

Les éducateurs mettant en œuvre des ESR et EP poursuivent l'enrichissement de leur pratique professionnelle avec la mise en place de séances d'analyse de la pratique avec une psychologue clinicienne. La chef de service a intégré un groupe d'analyse de la pratique avec les cadres des services d'AEMO et du SIE.

Cette année, les équipes du SASJ et du SERP se sont retrouvés autour d'un temps culturel à la bibliothèque humaniste de Sélestat dans le cadre du fond de rencontre associatif.

3.2. Formations

Dans le cadre du plan de formation, les équipes ont pu assister à plusieurs formations, selon leur secteur d'activité, assurées par « Citoyens et Justice » ce qui a permis d'étayer leurs connaissances et d'approfondir leurs pratiques professionnelles.

- Connaitre les dispositifs des personnes placées sous-main de justice
- Réussir ses recrutements
- La communication non violente et responsable
- La loi de 2016 relative à la protection de l'enfance
- Secouriste du travail et recyclage

Les médiateurs scolaires ont démarré en 2019 des formations diplômantes :

- Mme Ben Chelbi est actuellement en VAE d'éducatrice spécialisée
- Mme Tugral Gurbuz est en formation CEFI
- M. Gilles HEBERT valide une VAE d'un BAC PRO Service proximité de la vie locale.

3.3 Financeurs et partenaires

> Les Institutions judiciaires

Des conventions sont signées avec le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg et de Saverne pour la mise en œuvre de nos missions ainsi que le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation. Les bilans annuels sont réalisés afin de veiller à la réalisation de nos missions et de proposer des axes d'amélioration.

➤ L'Etat, la ville de Strasbourg, l'Eurométropole, le Conseil Départemental financent les actions de médiation scolaire, d'accompagnement des auteurs de violences intrafamiliales et de contrôle judiciaire socio- éducatif.

Ces financements font l'objet de conventions pluriannuelles.

> Le réseau de partenaires : une démarche citoyenne

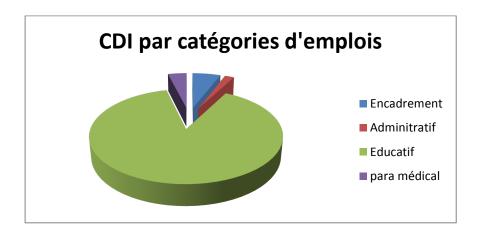
En 2019, plusieurs partenaires ont constitué l'offre possible pour la réalisation d'activités de responsabilisation dans le cadre de la médiation scolaire:

- Secteur socio-culturel et prévention
- Associations et entreprises ayant mission de service public
- Secteur humanitaire et caritatif
- Secteur culturel
- Collectivités territoriales
- Secteur sportif

4. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2019

2014	2015	2016

Contrats		TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI		0,00						
CDD tempora	ire	0,00						
CDD remplacemen	t	0,00						
Contrats aidés		0,00						
Maitres		0,00						



5. CONCLUSION

Le dossier d'habilitation déposé à la PJJ en début d'année 2019 fixant le nombre de 342 enfants mineurs orientés au SERP pour la mise en œuvre d'une mesure de réparation a été validé.

L'année 2019 a permis de développer deux nouvelles actions qui ont données lieu à la signature d'une convention avec le tribunal judiciaire de Strasbourg et Saverne.

Il s'agit des stages de responsabilisation à destination des auteurs de violences intrafamiliales. Ce stage s'effectue sur la base de 6 séances de groupe avec la psychologue du service en co-animation avec les partenaires associatifs. Les groupes ont démarré en février 2020. Le tribunal de Saverne s'est joint à cette action.

Nous avons également signé une convention pour la réalisation de stage de citoyenneté sur le ressort du tribunal de Strasbourg. Le stage se déroulera sur 3 jours avec un focus d'une journée et demi sur la notion de communication non violente et une demi-journée consacrée à la question de la discrimination. Le premier stage devrait avoir lieu au second semestre 2020.